



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION
DE MOLSHEIM-MUTZIG

www.cc-molsheim-mutzig.fr

L'AVENIR ENSEMBLE

Journal d'information de la Communauté de Communes de la Région
de MOLSHEIM-MUTZIG

Mars 2015

N°21

Communes membres

ALTORF
AVOLSHEIM
DACHSTEIN
DINSHEIM/
BRUCHE
DORLSHEIM
DUPPIGHEIM
DUTTLENHEIM
ERGERSHEIM
ERNOLSHEIM-
BRUCHE
GRESSWILLER
HEILIGENBERG
MOLSHEIM
MUTZIG
NIEDERHASLACH
OBERHASLACH
SOULTZ-LES-BAINS
STILL
WOLXHEIM

Compétences

Logement social
Dév. économique
Dév. touristique
Aménagement
des cours d'eau
Assainissement
Eau potable
Piscines
Pistes cyclables
Système
d'Information
Géographique
Relais d'Assistants
Maternelles
Transport
à la demande
Aménagement
numérique
Epicerie sociale



"C'est si rare qu'il faut en profiter !"

Dans le contexte particulièrement difficile que nous connaissons, je souhaiterais vous annoncer 3 bonnes nouvelles :

1. Pour la 10^{ème} année consécutive, notre Communauté de Communes n'augmentera pas sa fiscalité, elle est d'ailleurs l'une des moins chères d'Alsace.
2. Pour son Budget Général, depuis 2008, notre Structure ne compte aucune dette, ce qui est plus que rare.
3. Dans la perspective de réaliser de lourds investissements, relais d'assistantes maternelles, nouvelle piscine, banque de matériel, nous avons patiemment mis plusieurs millions d'euros de côté.

Il n'y a pas là de quoi jouer les fanfarons, mais dans le climat actuel, ces éléments sont rassurants et font du bien au moral, ce qui n'est déjà pas si mal.

Bien cordialement à vous,

Laurent FURST
Président de la Communauté de Communes

Relais d'Assistants Maternelles



Nouvelle piscine



Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig



18 communes - 39 301 habitants* - 160,19 km²





Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Jeudi : 8h00 - 12h00
et 14h00 - 18h00
le Vendredi : 8h00 - 12h00
et 14h00 - 17h00

Toutes les informations sur :
www.cc-molsheim-mutzig.fr

Sommaire

Epicierie sociale	p. 2-3
Ce qu'il faut savoir sur la C.C.	p. 4-5
Transport à la demande	p. 6
Cours d'eau	p. 7
Les Actions de la C.C.	p. 8-9
Les Brèves	p. 10
Cahier tourisme : le chocolat	p. 11-12

Bulletin d'information de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG



2 route Ecospace - B.P. 25174
67125 MOLSHEIM Cedex
Tél : 03 88 49 82 58
Fax: 03 88 49 38 14

Directeur de la Publication :

M. Laurent FURST

Co-directeur de la Publication :

Dominique BERNHART

Rédaction :

Elus et personnel de la Communauté de Communes

Photos :

Communauté de Communes, Chocolaterie Antoni, Chocolaterie CEMOI, Boulangerie-pâtisserie Siegel, Office du tourisme inter-communal

Mise en page et impression :

Studio Pat DORLISHEIM

Dépôt légal :

A parution

Ouverture d'une épicerie sociale à

Une épicerie sociale ouvrira ses portes à Molsheim début avril 2015. Ce projet a été concrétisé grâce à la volonté du Conseil Communautaire de soutenir la création et la gestion d'une telle structure sur le territoire. L'objectif est de garantir l'accès à une nourriture suffisante et saine aux personnes en situation de précarité, tout en menant un travail d'accompagnement budgétaire. L'arrêté préfectoral du 7 mars 2014 a doté la Communauté de Communes d'une compétence en la matière et a permis la mise en œuvre du projet.

Ce projet est soutenu financièrement par la Communauté de Communes mais la mise en œuvre et la gestion quotidienne sont entièrement portées par



Caritas Alsace. Depuis 111 ans, Caritas Alsace Réseau Secours Catholique vient en aide aux familles et personnes en situation de précarité, quelles que soient leurs difficultés. **1.630 bénévoles** répartis sur toute la région, au sein de **88 équipes**, luttent au quotidien contre la misère et l'exclusion.

Plus de 32.000 personnes sont aidées chaque année par Caritas Alsace : enfants, jeunes, personnes en âge de travailler, retraités, familles ou personnes isolées, français ou étrangers, sans distinction de race, de culture, de religion.

De l'aide alimentaire d'urgence à l'accompagnement scolaire, en passant par les dons matériels, la domiciliation postale, les groupes créatifs ou l'accompagnement des personnes détenues..., les propositions de soutien sont nombreuses et tentent de répondre au mieux à chaque besoin.

Qu'est-ce qu'une épicerie solidaire ?

Une épicerie sociale constitue une forme d'aide alimentaire permettant à des foyers en situation précaire de faire des achats en préservant au maximum leur dignité. L'objectif est de promouvoir l'autonomie des personnes et leur insertion durable tout en leur offrant des denrées variées et le choix quant aux produits à consommer.

Les bénéficiaires

Les usagers de l'épicerie sociale sont des personnes en situation de précarité, domiciliées ou résidant dans l'une des Communes membres de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG.

Elles seront obligatoirement orientées vers l'épicerie sociale par un travailleur social professionnel (collectivité territoriale, association, institution...). Chaque bénéficiaire s'inscrit dans un projet personnalisé et ne bénéficiera de l'épicerie sociale que dans une logique de durée déterminée.

Localisation & Fonctionnement

Les locaux sont situés **20 rue Ecospace à MOLSHEIM**. Le fonctionnement et la gestion quotidienne de l'épicerie sociale sont assurés par une équipe composée d'une vingtaine de bénévoles et d'un animateur spécialisé en Economie Sociale et Familiale de Caritas Alsace.

Les denrées proposées proviennent essentiellement de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin. Elles ne sont pas délivrées sous forme de colis mais choisies par ceux qui en bénéficient. Le montant des droits d'achats est défini selon la composition familiale. Seuls 10% du prix pratiqué en moyenne pour ces mêmes denrées par les supermarchés traditionnels restent à la charge des bénéficiaires.

Par ailleurs, ce dispositif se traduit également par la mise en place d'actions d'information, pratiques et pédagogiques, aidant la composition d'une alimentation saine, variée, respectueuse de l'hygiène alimentaire dans les limites budgétaires des personnes accueillies. Des ateliers sont également organisés dans le but de donner aux familles des outils pour mieux consommer (ateliers sur les économies d'énergie, création de produits d'entretien...)

L'épicerie sociale sera ouverte, aux bénéficiaires, au moins 3 demi-journées par semaine. Elle pourra accueillir et suivre environ 140 familles en difficultés détectées par les travailleurs sociaux sur la Communauté de Communes. Ce nombre peut être amené à évoluer selon les besoins du territoire.

L'épicerie sociale de MOLSHEIM représente une surface d'environ 120 m² à laquelle s'ajoutent des communs de 35 m². Elle est composée de 5 pièces réparties comme suit : 1 bureau, 1 espace d'accueil, 1 salle de réunion avec éléments de cuisine, 1 espace de stockage et 1 espace de vente.

Financement La Communauté de Communes verse **une subvention annuelle** égale à 1 € par habitant, soit **39.750 €**. De plus, afin d'aménager les locaux, la collectivité alloue également, en 2015, **une subvention d'équipement de 4.500 €**.

Rencontre avec Carole BIEBLER, Conseillère en Economie Sociale et Familiale & Coordinatrice de l'Aide Alimentaire du Bas-Rhin pour Caritas Alsace



Quelles sont vos missions au sein de Caritas Alsace ?

D'une part, j'apporte mon aide aux équipes de bénévoles sur le Bas-Rhin et coordonne leurs actions dans l'Aide Alimentaire, que ce soit sous la forme de bons d'achat, de colis alimentaires ou d'épicerie sociale comme à Molsheim. Je veille également au bon respect des règles de sécurité et d'hygiène alimentaire. D'autre part, j'accompagne les bénéficiaires des épiceries

sociales en lien avec les bénévoles et les travailleurs sociaux du secteur concerné. Je mets également en place des ateliers (cuisine, économie d'énergie, création de produits d'entretien...) permettant de faire des économies et aussi de créer un lieu d'échanges et de lien social.

Comment fonctionne l'épicerie sociale de Molsheim ?

Les bénéficiaires sont orientés vers l'épicerie sociale par les travailleurs sociaux du territoire. Je les rencontre individuellement pour définir avec eux leurs objectifs (paiement d'une facture, solder un découvert bancaire...) sur une période allant de 1 à 2 mois et pour fixer les rendez-vous pour leurs achats. Les rendez-vous hebdomadaires assurent un suivi plus individualisé par les bénévoles. Ces éléments forment le contrat d'engagement, signé par le bénéficiaire. Les personnes s'engagent également à participer au minimum à un atelier par mois. L'aide est temporaire mais la durée est très variable en fonction des situations. La fin de droit est décidée en concertation avec les bénévoles et les travailleurs sociaux du secteur.

Comment sont gérés les produits vendus à l'épicerie sociale ?

La banque alimentaire approvisionne l'épicerie sociale à raison d'une fois par mois pour les produits non périssables et d'une fois par semaine pour les produits frais. En revanche, Caritas achète l'ensemble des produits d'hygiène.

Les produits sont étiquetés au même tarif qu'en grande surface, simplement le bénéficiaire ne paiera en caisse que 10 % de la valeur réelle. Le montant alloué par semaine dépend du nombre de personnes composant le foyer. A titre d'exemple, une personne seule bénéficie d'une somme de 20 € par semaine, mais ne paiera que 2 € au final. Elle fera 18 € d'économies par semaine, ce qui lui permettra de payer d'autres charges ou dettes.



Une partie du stock composé de produits secs, de produits frais et de produits d'hygiène



Exemple d'agencement d'une épicerie sociale (photos prises à Geispolsheim)

Comment devenir bénévole à Molsheim ?

Nous sommes ouverts à toutes les bonnes volontés pour l'accompagnement des personnes mais aussi dans les domaines suivants : manutention, secrétariat, comptabilité, animations d'atelier... Pour ces derniers, toutes les idées sont les bienvenues, du bricolage à la cuisine...

Pour contacter Carole BIEBLER : c.biebler@caritas-alsace.org

Ce qu'il faut savoir sur la Communauté de Communes...

Vous habitez l'une des 18 Communes de notre territoire, et vous la connaissez sûrement "comme votre poche", mais en est-il autant de la Communauté de Communes ? Découvrez ou redécouvrez ici quelques unes de ses particularités.

Historique

La Communauté de Communes a été créée le 31 décembre 1997, elle était alors composée de 10 communes membres.

Liste des Communes au 31 décembre 1997 :

- ALTORF
- DACHSTEIN
- DINSHEIM-SUR-BRUCHE
- DORLSHEIM
- ERGERSHEIM
- ERNOLSHEIM-BRUCHE
- GRESSWILLER
- MOLSHEIM
- MUTZIG
- SOULTZ-LES-BAINS



- 28 janvier 2002 : Adhésion de WOLXHEIM
- 2 août 2002 : Adhésion d'AVOLSHEIM
- 23 décembre 2002 : Adhésion de DUPPIGHEIM
- 31 décembre 2003 : Adhésion de DUTTLENHEIM
- 1^{er} mai 2012 : Adhésion de STILL
- 1^{er} janvier 2014 : Adhésions de HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH et OBERHASLACH

Logo

Créé en novembre 2001, il symbolise le territoire et certaines valeurs :

- la tour de Mutzig pour l'histoire et la richesse du patrimoine culturel local,
- une voiture Bugatti, symbole d'une marque mondialement connue et de l'industrie du territoire,
- les raisins et le cours d'eau pour le patrimoine naturel et la qualité de vie.

Siège de la COM/COM



La Communauté de Communes s'est installée dans ses nouveaux locaux, 2 route Ecospace à Molsheim, le 24 janvier 2005. La collectivité était basée jusqu'alors Place de l'Hôtel de Ville à Molsheim.

La collectivité emploie 38 agents pour ses services administratif, technique et ses 3 piscines.

Nos coordonnées :

2 route Ecospace - 67125 MOLSHEIM CEDEX

Tel : 03 88 49 82 58

E-mail : secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr

Site internet : www.cc-molsheim-mutzig.fr

Horaires : du lundi au jeudi 8h-12h et 14h-18h
le vendredi 8h-12h et 14h-17h

Conseil Communautaire

Elu pour la 1^{ère} fois au suffrage universel direct lors des élections municipales en mars 2014, le Conseil Communautaire est composé de 43 membres titulaires et de 4 membres suppléants.

La Communauté de Communes est présidée, depuis sa création, par M. Laurent FURST.



Compétences

Elles sont actuellement au nombre de 13, certaines sont **obligatoires**, d'autres **optionnelles** ou **facultatives**. Elles sont amenées à évoluer en fonction du cadre législatif (transfert de compétences obligatoires) et de la volonté des Communes membres.

Liste des compétences :

- Développement économique
- Logement social
- Pistes cyclables
- Aménagement des cours d'eau
- Assainissement
- Piscines
- Eau potable
- Développement touristique
- Système d'Information Géographique
- Relais d'Assistants Maternelles
- Transport à la demande
- Aménagement numérique
- Epicerie sociale

Territoire

Avec 18 Communes (depuis le 1^{er} janvier 2014) pour 39.750 habitants et 160,19 km², la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig est la **3^{ème} intercommunalité du Bas-Rhin** après Strasbourg Eurométropole (475.634 habitants) et la Communauté de Communes de la Région de Haguenau (49.303 habitants).

La carte, ci-contre, sera diffusée dans toutes les écoles primaires et maternelles du territoire, ainsi que dans les Mairies et tous les lieux publics.



Chiffres clés

Commune la plus peuplée	Molsheim avec 9418 habitants
Commune la moins peuplée	Heiligenberg avec 655 habitants
Commune ayant la plus grande superficie	Oberhaslach avec 25,22 km ²
Commune ayant la plus petite superficie	Avolsheim avec 1,83 km ²
Densité de population en 2015	248 habitants au km ²
Altitude maximale	964 mètres (Oberhaslach)
Altitude minimale	153 mètres (Duppigheim)
Surface forestière	61,5 km ²
Surface viticole	995 ha
Surface destinée à l'habitat	13 km ²
Pistes cyclables aménagées	91 km
Du point le plus à l'ouest (Oberhaslach) au point le plus à l'est (Duppigheim)	27,5 km
Du point le plus au nord (Ergersheim) au point le plus au sud (Gresswiller)	10,5 km

Sources :
INSEE, Recensement de la population, 2012
Données entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2015.
BdOCS 2011-12 CIGAL v2
www.cigalsace.org
Service SIG de la CC Région de Molsheim-Mutzig

10 points touristiques remarquables

Le Canal de la Bruche et sa piste cyclable



"Le Sentier des géants" à Oberhaslach



La Tour ronde, la Porte et le lavoir à Dächstein



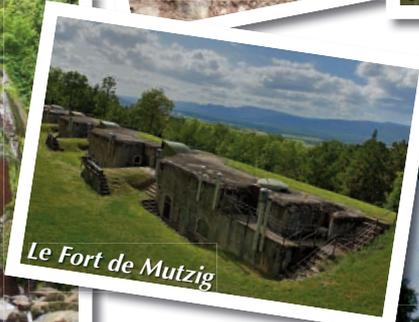
La Chartreuse de Molsheim



La Collégiale Saint-Florent de Niederhaslach



Le Nideck à Oberhaslach

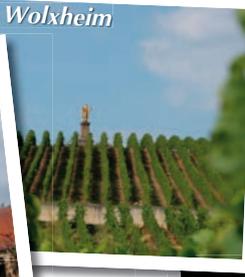


Le Fort de Mutzig



L'Abbatiale Saint-Cyriaque d'Altorf et les jardins du cloître

Le Horn à Wolxheim



L'église du Dompeter à Avolsheim

Les Actions de la Com/Com

Transport à la demande AUTO COM' : Bilan 2014

Le Service de Transport à la demande AUTO COM' a été mis en place, par la Communauté de Communes et par délégation du Conseil Départemental du Bas-Rhin, le 16 mai 2011. Il dessert les 18 Communes du territoire ainsi que la Commune de Rosheim. Petit tour d'horizon de la fréquentation de ce service en 2014.

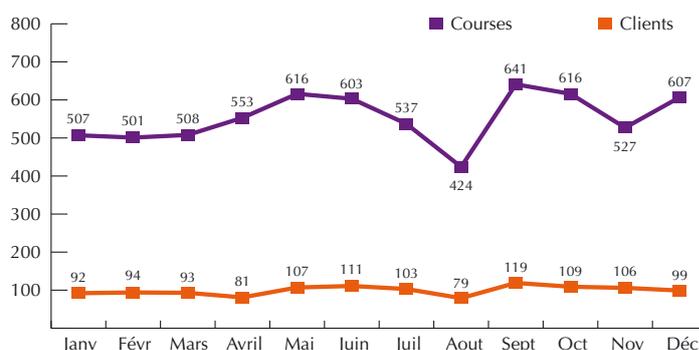
Evolution mensuelle du nombre de courses effectuées et du nombre de clients différents en 2014

Au total, ce sont **6.640 courses** qui ont été effectuées sur l'année 2014, avec **en moyenne 553 courses par mois pour 100 clients différents**.

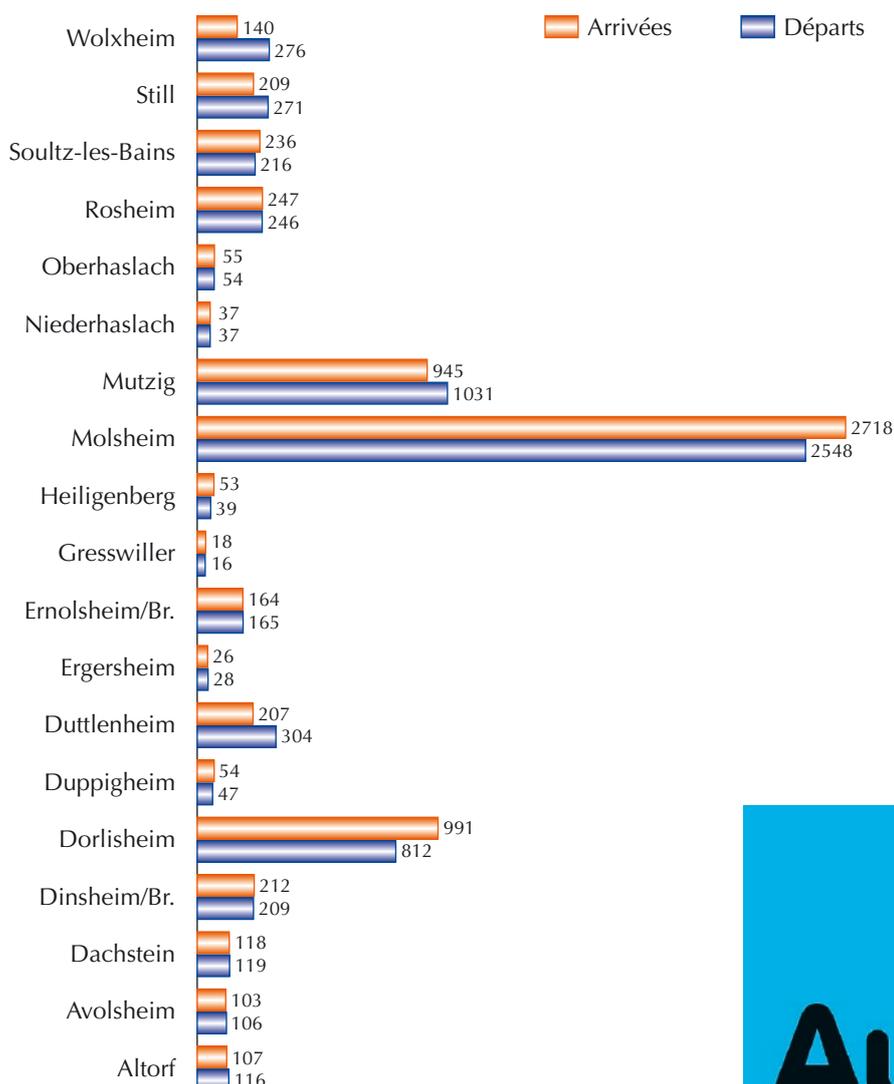
Le nombre total de courses par an est en constante augmentation depuis la création du service (**2.340 en 2011, 4.895 en 2012, 5.472 en 2013**).

Le service a été utilisé, en 2014, par **302 personnes différentes**, majoritairement des personnes âgées.

La fréquentation est plus élevée les mercredis et vendredis. Les trajets sont en majorité effectués le matin, entre 8h et 12h, puis en fin d'après-midi entre 16h et 17h.



Nombre d'arrivées et de départs par Commune en 2014



Sur 6.640 courses au total, **1.209 ont été réalisées à Molsheim intra-muros** (départs & arrivées à Molsheim).

Les 3 principaux motifs de déplacement sont :

- faire les courses,
- se rendre aux rendez-vous médicaux,
- effectuer des visites aux proches.

Ces motifs de déplacement expliquent partiellement les pics à Molsheim, Mutzig et Dorlisheim.

Les usagers résident majoritairement à Molsheim et Mutzig.

Le **coût de ce service**, pour les usagers, est de **3,50 €** pour les courses internes à la Communauté de Communes (30 € les 10 tickets) et de **4,50 €** pour les courses vers la Commune de Rosheim (40 € les 10 tickets). Le coût de ce service, en 2014, pour la Communauté de Communes est de **36.410 €**, subventionné à hauteur de 50 % par le Conseil Général du Bas-Rhin.

Toutes les informations pratiques sur ce service ici :

<http://www.cc-molsheim-mutzig.fr/vie-locale/transport-demande.htm>



Cours d'eau : Entretien de la ripisylve

Les boisements qui bordent naturellement les cours d'eau sont appelés ripisylves. Elles se composent d'une végétation adaptée à l'humidité et aux inondations et jouent un rôle important de transition entre la rivière et le milieu terrestre. Une composition diversifiée et une bonne structuration (dimension, densité) de la ripisylve sont essentielles à la biodiversité et à la préservation de la qualité des eaux et des milieux naturels.

Quelles sont les fonctions de la ripisylve ?

1 Éviter l'érosion des berges

L'enracinement des arbres de la ripisylve permet de fixer les berges en les empêchant de s'effondrer. La bande boisée favorise aussi l'infiltration des eaux de ruissellement. Elle retient alors les sédiments et limite l'érosion des terres agricoles.

2 Participer à l'épuration des eaux

Les racines des arbres de la ripisylve se situent au niveau de la zone de transition entre la rivière et sa nappe d'accompagnement (la nappe alluviale). Dans cette zone d'échanges, les micro-organismes du sol contribuent à l'épuration des eaux. Les racines des arbres absorbent également les éléments nutritifs qui s'infiltrent dans la nappe suite aux traitements agricoles (nitrates, phosphates). De plus, l'ombrage que produisent les arbres réduit le réchauffement des eaux et limite alors le développement des algues.

3 Réduire l'impact des crues

Les arbres de la ripisylve diminuent la violence des crues. Ils permettent de ralentir les flux d'eau en augmentant le nombre d'obstacles sur les terrains inondés.



Ce que dit la loi

En vertu de **l'article L. 215-14 du Code de l'Environnement**, l'entretien régulier des cours d'eau non domaniaux constitue **une obligation des propriétaires riverains**. En cas de dommage, la responsabilité civile du propriétaire qui n'a pas procédé à cet entretien est susceptible d'être engagée.

L'entretien des cours d'eau doit notamment permettre :

- de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre ;
- de favoriser l'écoulement naturel des eaux ;
- de contribuer au bon état écologique ou au bon potentiel écologique du cours d'eau.

Les moyens de procéder à cet entretien régulier sont définis à **l'article R. 215-2 du Code de l'Environnement**. Il s'agit notamment du faucardage localisé, de l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, **par élagage ou recépage de la végétation des rives**.

Pourquoi l'entretenir ?

1 Pour favoriser la biodiversité

Dans nos régions, les forêts liées aux cours d'eau sont les milieux où la biodiversité est la plus importante. La végétation qui s'y développe généralement est reconnue comme d'intérêt patrimonial par la Communauté Européenne. La ripisylve est essentielle pour des nombreux animaux : les poissons, qui y trouvent des caches dans les racines et profitent des alternances d'ombre et de lumière, les oiseaux (le martin-pêcheur), les insectes, les chauves-souris...

2 Pour améliorer la qualité des paysages

Les ripisylves appartiennent au paysage rural traditionnel. En plaine, elles permettent de rompre la monotonie des grandes terres cultivées. Des arbres remarquables peuvent s'y développer de manière naturelle ou grâce à la main de l'homme (par exemple, les saules têtards).

Pour plus d'informations :

Guides techniques de gestion des cours d'eau de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse :

http://www.eau-rhin-meuse.fr/les_cours_d_eau



Les Actions de la Com/Com

Nouvelle compétence : "Déchets Ménagers"

Par délibération du 27 novembre 2014, le Conseil Communautaire a décidé de doter la Communauté de Communes de la compétence "collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés".

Cette décision permettra à la collectivité de percevoir la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.)** en lieu et place du SICTOMME, puis de la reverser à cette même collectivité. L'objectif principal recherché par ces transferts financiers consiste à bénéficier d'une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) accordée par l'Etat. Cette compétence a été adoptée solidairement par toutes les Communautés de Communes du secteur d'intervention du SELECT'OM de MOLSHEIM. La perception de cette taxe par les Communautés de Communes entrera en vigueur à partir de 2015.

Cette nouvelle compétence ne modifie en rien le fonctionnement du SELECT'OM. Cette collectivité reste en charge de la collecte des déchets ménagers, du tri sélectif, et des déchèteries.



52 route Industrielle
de la Hardt
67120 MOLSHEIM
Tél. : 03 88 47 92 20
info@select-om.com
www.select-om.com

Horaires d'ouverture :

Déchèterie de Molsheim :

Hiver

Mardi, Mercredi, Jeudi et Samedi
De 9h à 12h et de 14h à 17h
Vendredi de 13h à 19h

Été

Mardi, Mercredi, Jeudi et Samedi
De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Vendredi de 13h00 à 19h00

Déchèterie de Duppigheim (Avenue de la Gare) :

Hiver

Mardi et Samedi
De 9h à 12h et de 14h à 17h

Été

Mardi et Samedi
De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

➔ **Changement de saison avec le changement d'heure**

R.A.M. : les nouveaux locaux en construction ...

Les nouveaux locaux du Relais des Assistantes Maternelles (R.A.M.), situés à l'arrière du siège de la Communauté de Communes, sont en cours de construction. Ils devraient ouvrir

leurs portes d'ici fin 2015. Voici quelques photos retraçant le chantier en cours :

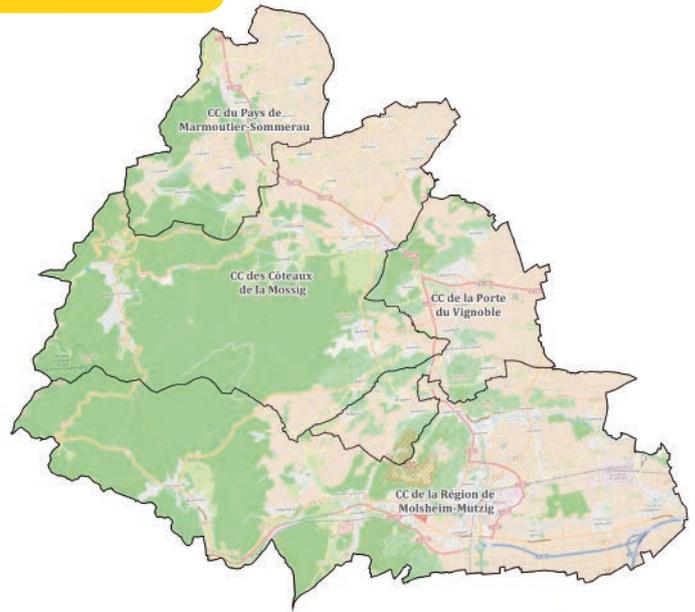


Tourisme : Développement d'une stratégie mutualisée

Les 4 Communautés de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, du Pays de Marmoutier-Sommerau, des Côteaux de la Mossig et de la Porte du Vignoble ont décidé de recruter, en commun, un **agent de développement touristique inter-communautaire**.

Mlle Aurore SCHAFF a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2014. **Sa mission est de mettre en place des actions et des projets structurants dans le domaine touristique sur l'ensemble du territoire concerné**, à savoir les 4 Communautés de Communes, soit 52 Communes, 66.965 habitants, pour 380 km².

Après une première phase de découverte des lieux et de prise de contact avec l'ensemble des acteurs touristiques et socio-professionnels du territoire, l'agent proposera au comité de pilotage **une stratégie de développement touristique courant 2015**. L'objectif est de renforcer les offres définies comme prioritaires et d'accentuer les opérations en direction des publics cibles. Cette stratégie permettra, par ailleurs, de dégager les principaux atouts du territoire et de définir une offre globale lisible et pertinente.



Le territoire des 4 Communautés de Communes engagées dans une stratégie touristique mutualisée

Le Marathon du Vignoble d'Alsace : 11^{ème} édition les 20 & 21 juin 2015



Le Marathon du Vignoble d'Alsace, c'est la fête du sport, de la gastronomie et de la convivialité :

- Côté sport avec au programme : **Marathon, Semi, 10 km et Courses des enfants**,
- Côté gastronomie, avec 12 relais gastro-viniques répartis sur le parcours, permettant de déguster les spécialités locales agrémentées de nombreuses animations musicales,
- Et côté convivialité, bonne humeur garantie grâce aux nombreux coureurs venus déguisés, un cadeau leur est d'ailleurs spécialement réservé !

Pour les accompagnants non-coureurs, ils peuvent soutenir la cause du Don d'Organes en participant à une **"Marche du Cœur" de 10 km au profit de l'ADOT67**.

Il est également possible de prendre part à cette belle aventure en devenant **bénévole** du Marathon du Vignoble d'Alsace. En remerciement, un tee-shirt, une casquette et une entrée à la spätzle party sont offerts.

Informations et inscriptions en ligne sur : www.marathon-alsace.com
(attention, le nombre de dossards est limité)



Suivez-nous sur





Nouvelle déléguée de la Commune d'OBERSHASLACH : Mme Valérie HUSSER



Suite à la démission de Mme Maria BRONNER du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire, **Mme Valérie HUSSER**, Adjointe au Maire de la Commune d'Oberhaslach, a été installée en qualité de déléguée communautaire le 16 octobre 2014.

Vélo-Tour 2015



La 13ème édition du Vélo-Tour de la Communauté de Communes aura lieu le **Dimanche 27 Septembre 2015** à partir de 8h30. Les localisations des points de départ et de ravitaillement seront communiqués ultérieurement.



Aménagement numérique du territoire

Le déploiement de la fibre optique est un enjeu majeur du développement de nos Communes. La Communauté de Communes en a mesuré l'importance en prenant, pour compétence, la participation financière au développement numérique de son territoire.

Le projet, dans lequel s'inscrit la Communauté de Communes, est un programme régional (SDTAN*), porté par le Conseil Régional en coopération avec les deux Conseils Départementaux. L'objectif est de relier 100 % du territoire alsacien au très haut débit à l'horizon 2022-25.

* Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

Piscines intercommunales de la région de MOLSHEIM-MUTZIG

Soirée spéciale "Activités Aquatiques" le vendredi 24 avril 2015 de 17h00 à 23h00

La piscine de Mutzig organise une soirée spéciale "Activités Aquatiques" le vendredi 24 avril 2015 de 17h00 à 23h00, au tarif unique de 3 €. Cette soirée est l'occasion unique de découvrir les cours proposés à la Piscine de Mutzig durant toute l'année. L'Aquabike, le circuit Aquatraining, l'Aquastep, l'Aquarythmo, l'Aquaboxe, l'Aquafitness n'auront plus de secret pour vous !

Opération parrainage : pour toute nouvelle inscription du filleul, le parrain se verra offrir 2 cours d'Aquabike ou de circuit Aquatraining ou 4 cours d'Aquafitness. Les cours seront à réserver sur la période estivale.

Stage secourisme et sauvetage du 4 au 7 mai 2015 de 8h30 à 16h00

Les maîtres-nageurs organisent un stage de secourisme et de sauvetage du 4 au 7 mai 2015, pour les enfants à partir de 8 ans, à la piscine de Mutzig. A noter que l'un des animateurs est moniteur de secourisme et pompier volontaire. Le tarif est de 85 € pour les 4 jours (repas compris).

Objectif du stage : connaître les gestes de 1^{ers} secours, connaître les dangers du milieu aquatique et être capable de secourir une personne dans l'eau et la ramener au bord.

Renseignements et inscriptions à la caisse.

Plus d'infos sur :

<http://piscines.cc-molsheim-mutzig.fr/>

Et suivez-nous sur Facebook :

[facebook.com/pages/Piscines-intercommunales-de-la-Région-de-Molsheim-Mutzig](https://www.facebook.com/pages/Piscines-intercommunales-de-la-Région-de-Molsheim-Mutzig)



Relais des Assistantes Maternelles : organisation de deux conférences

L'un des rôles du RAM est d'organiser des temps d'échange, des conférences, des réunions à thème pour les parents, futurs parents et assistantes maternelles. Il contribue ainsi à soutenir les parents dans leur fonction parentale et à accompagner les professionnels dans le développement de leurs compétences. Les thèmes abordés sont choisis en fonction des besoins recensés par les responsables du relais.

Deux sujets seront traités cette année :

- **L'aspect juridique du contrat de travail** grâce à l'intervention d'une juriste : en particulier les droits et obligations de l'assistante maternelle et du parent employeur.
- La relation éducative parents-enfants, assistantes maternelles-enfants dans le cadre d'une **Communication non violente**. Les dates seront communiquées ultérieurement sur le site internet du RAM : <http://ram.cc-molsheim-mutzig.fr/> Il est important de rappeler le principe de neutralité du RAM en ce qui concerne le soutien administratif et les informations transmises par les agents aux parents ou aux assistantes maternelles.

Venez découvrir ou redécouvrir le patrimoine de notre région

Les Produits du Terroir : 4^{ème} escale... le CHOCOLAT !

Après le foie gras, les produits laitiers et le miel, la 4^{ème} escale fait place à l'une des gourmandises préférées des Français avec plus de 6,7 kg consommés par an et par personne : le chocolat ! Douceur pour nos papilles, le chocolat présente également, dans le cadre d'une consommation modérée, de nombreux bienfaits pour la santé... Petit tour d'horizon des vertus du chocolat et rencontre avec quelques chocolatiers locaux pour découvrir leur entreprise et leurs excellentes spécialités...

La chocolaterie ANTONI à Avolsheim : "Les Cerises au Kirsch"



Bernard, Martine, Michel et Vincent ANTONI, une belle histoire de famille

La chocolaterie Antoni est une entreprise familiale et artisanale fondée en 1954 à Flexbourg par Jacqueline et Joseph Antoni. Les deux fils aînés, Bernard et Michel, reprennent l'entreprise dans les années 1980, et se lancent dans la vente directe. Ils décident de quitter Flexbourg afin de s'installer à Avolsheim, en 1980, pour donner plus de visibilité à l'entreprise.

La 3^{ème} génération, représentée par Vincent, le fils de Bernard et Martine, est à pied d'œuvre pour reprendre un jour l'entreprise familiale. Il a d'ailleurs créé un produit inédit et original : le

SCHOKOLAWURST (cf photo ci-contre).

Mais la spécialité de la maison reste indéniablement la **griotte au chocolat et au kirsch d'Alsace**, elle représente plus de 30 % de la production totale de l'entreprise. Pendant la saison de Noël, ce sont entre 200 et 250 kg de cerises au Kirsch qui sont fabriqués chaque jour, soit environ 20.000 griottes. La chocolaterie élabore également une trentaine de sortes de chocolats et pralinés (30 % de la production).

Les moulages de personnages (ou fantaisie) pour les fêtes de Pâques et Noël notamment, représentent plus de 40 % de la production.



La griotte au chocolat et au kirsch d'Alsace, spécialité de la maison

Le SCHOKOLAWURST, une idée décalée qui a séduit de nombreux amateurs de chocolat, grâce à ce savoureux mélange de praliné aux amandes et noisettes entières



A Pâques, l'entreprise utilise plus de 5 tonnes de chocolat pour 27 modèles de lapins différents. Les produits sont vendus au magasin à Avolsheim mais aussi à des professionnels, épiceries fines entre autre. A noter que la chocolaterie dispose depuis plus un an d'une boutique en ligne.



1, route des Vins 67120 AVOLSHEIM
Tél : 03 88 38 65 41

www.antoni-chocolatier.com

Pâtisserie SCHADITZKI à Molsheim : "Les Boules des Chartreux"



Christophe et Evita Schaditzki

L'histoire de la famille Schaditzki démarre au courant du XVIII^{ème} siècle à Wasselonne par la création d'une boulangerie. Ce n'est qu'en 1911 que l'arrière-grand-père de Christophe installe, à Molsheim, une pâtisserie, après avoir acquis un savoir-faire unique dans une pâtisserie parisienne. Il lance le célèbre Succès, qui fait la renommée de l'enseigne.

Christophe reprend l'entreprise familiale en 2007, il est rejoint par son épouse, Evita, en 2014. Les locaux trop étroits au centre-ville poussent le couple à construire un bâtiment plus spacieux, route de

Dachstein à Molsheim. Ce nouvel espace de 600 m², ouvert le 26 juillet 2014, regroupe les ateliers de production, un magasin de vente et un salon de thé pour un investissement de plus de 1,200 million d'€ HT. La pâtisserie Schaditzki emploie 18 personnes dont 4 apprentis.

Outre la confection de glaces, mousses aux fruits, entremets au chocolat, le couple a décidé de renouer avec l'histoire familiale en proposant du pain dans la pure tradition française, celui-ci est confectionné sur place par un artisan boulanger.

Côté chocolat, c'est Jean-Marie Schaditzki, le père de Christophe, qui eut l'idée des "Boules des Chartreux" en 2005. Cette spécialité fait référence aux galets utilisés par les moines Chartreux pour soigner certaines maladies. Ces galets étaient chauffés puis apposés sur les zones douloureuses. Les pralinés sont composés d'un enrobage de chocolat noir 56 %, d'une pâte d'amande, et d'un cœur

ganache au chocolat au lait, le tout aromatisé d'alcool de Chartreuse, créant ainsi un savoureux mélange.



"Les Boules des Chartreux"

Schaditzki
depuis 1911 - Molsheim

35 route de Dachstein
Tél : 03 88 50 48 68
67120 Molsheim

www.facebook.com/pages/Patisserie-Schaditzki



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION
DE MOLSHEIM-MUTZIG

Boulangerie Pâtisserie Luc SIEGEL à Still : "Les Briques de Still"



Gabrielle et Luc Siegel

La boulangerie SIEGEL, c'est une longue tradition familiale qui démarra dans les années 1880 par Léon Siegel, arrière-arrière grand-père de Luc Siegel. Les générations se succéderont, l'activité connaîtra plusieurs localisations à Still, mais c'est dans les années 1970 que les parents de Luc décideront de s'implanter sur l'axe principal de la commune. Luc Siegel reprend l'entreprise en 2001 et apporte sa passion pour la pâtisserie et le chocolat.

En 2005, Gabrielle et Luc Siegel ont souhaité s'associer, à leur façon, au projet de la famille Sonntag visant à réhabiliter le site de la briqueterie de Still, en sommeil depuis 1962. De cette volonté sont nées les Briques de Still "Ziegelstein", des chocolats noirs ou lait fourrés d'un pralin très croustillant. Pour chaque boîte vendue, la boulangerie Siegel s'engage à reverser 1 € à l'Association de la Briqueterie.

En passionné, le couple propose régulièrement de nouvelles créations comme le "bouquet de chocolat" ou encore le "Croc-o-choc"®, un assortiment de 11 tablettes de chocolat. Il n'en oublie pas pour autant son cœur de métier, le pain, avec notamment toute une sélection de pains "santé" et un engagement dans la filière BIO.

La boulangerie emploie 12 personnes et forme de nombreux apprentis.



Les Briques de Still "Ziegelstein"



Le "Croc-o-choc"®



Luc Siegel Boulangerie Pâtisserie
56 Grand'rue 67 190 Still
Tél/Fax 03 88 50 01 89
www.luc-siegel.fr

Chocolaterie CEMOI - MOSSER - JACQUOT à Molsheim

La chocolaterie MOSSER fut fondée en 1950 par le pâtissier René MOSSER. Elle fut rachetée en 1984 par la chocolaterie JACQUOT, basée à TROYES, qui entreprit d'agrandir considérablement le site afin d'augmenter la capacité de production. En 2007, le groupe CEMOI acquiert l'ensemble MOSSER-JACQUOT. Les chocolats, confectionnés à Molsheim, sont commercialisés sous les 3 marques, chacune d'elles ayant ses produits spécifiques. En pleine saison, 75 personnes, dont 52 en CDI, travaillent sur le site de Molsheim.

Le groupe CEMOI représente 10 sites en France, 4 à l'étranger, emploie 3.200 personnes et produit 215.000 tonnes de chocolat par an. Disposant de plantations de fèves de cacao en Côte d'Ivoire, le groupe a l'avantage de maîtriser toute sa production, du planteur jusqu'à la vente en grande surface. Autre particularité, chaque site français est spécialisé dans un produit chocolatier. Ainsi pour le site de Molsheim, il s'agit des "produits creux", ou moulages. Plus de 1.200 tonnes, soit environ 2,5 millions de sujets, sont élaborés chaque année. 90 % des ventes sont réalisées à l'occasion des fêtes de Pâques, le restant à Noël. Chaque sujet est peint à la main par une équipe de 15 peintres. A noter qu'il faut en moyenne 3 ans pour former un peintre à toutes

les techniques et tous les sujets différents. Il en existe, à ce jour, plus de 220 et 30 % des sujets sont renouvelés chaque année. Sur une surface de 6.500 m², on compte 1 atelier de peinture, 2 lignes de moulage et 5 lignes de conditionnement. Outre la peinture faite à la main, certains conditionnements nécessitent également un savoir-faire particulier, comme la réalisation des nœuds par exemple.

Le site de Molsheim cible pour 2015 un développement des ventes à l'export, notamment vers les pays anglo-saxons.



Tous les sujets sont peints à la main



Plus de 220 sujets différents sont réalisés à Molsheim



Cemoi Confiseur
79 rue de Saverne
67120 MOLSHEIM
www.cemoi.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION
DE MOLSHEIM-MUTZIG